



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABGE - 29.06.2020

Numéro de publication: SB02-0000020401

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer CROWN CAPITAL GROUP SA

Débiteurs:

CROWN CAPITAL GROUP SA

Soit pour elle Afanasyev Leonid

Passage des Lions 6, 1204 Genève

Créanciers:

Confédération Suisse

3003 BERNE

Représentant:

État de Genève

Administration fiscale cantonale, Rue du Stand 26, 1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 121926 R

Créances:

CHF 285.00 3.00 % depuis 16.01.2020

R26.685.530/IFD/2017/1, Bordereau 060.273.090 exp. le 21.02.2019

CHF 6.90

INTERETS MORATOIRES AU 16.01.2020

tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications

Rue du Stand 46

1204 Genève

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester